



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT État de Vaud

FINANCES CANTONALES

Le Conseil d'État présente un projet de budget 2027 rigoureux affichant une croissance contenue des charges

Le projet de budget 2027 de l'Etat de Vaud présente un déficit de 356 millions de francs qui respecte le cadre constitutionnel du « petit équilibre », ainsi que les grands équilibres sur lesquels s'appuie le Programme de législature gouvernemental. Issu d'un processus budgétaire rigoureux appliqué par l'ensemble des départements, ce budget affiche une croissance des charges à +2.9% (hors Ukraine) conforme au principe de sincérité budgétaire voulue par le Conseil d'Etat, ainsi qu'avec les travaux engagés par celui-ci dans le cadre de son Plan de retour à l'équilibre financier. Ce résultat est également obtenu par l'impact des effets de mesures d'économie pérennes implémentées dans le budget précédent.

Depuis quelques années, les finances vaudoises font face à un déséquilibre structurel. Les résultats déficitaires enregistrés lors des trois derniers exercices démontrent que le canton est entré dans un nouveau cycle. Face à cette situation, le Conseil d'État s'est engagé à maîtriser la hausse des charges de l'État en lançant un Plan de retour à l'équilibre d'ici 2030. Une démarche nécessaire d'autant plus dans un contexte de transfert de charges de la Confédération vers les cantons et marqué par une grande instabilité économique et géopolitique. A cet environnement incertain s'ajoute désormais le risque majeur pour les finances publiques que représente l'initiative demandant une baisse d'impôt de 12% sur laquelle le peuple se prononcera le 27 septembre.

Maîtrise des charges

La préparation du budget 2027 s'est inscrite dans une démarche rigoureuse engagée dans l'ensemble des départements pour maîtriser les charges et en intégrant des mesures d'économie à hauteur de 65 mios. Aux travaux ainsi déployés s'ajoute l'impact de mesures d'économie pérennes prises par le Conseil d'État dans le cadre du budget 2026.

Le projet de budget fait ainsi apparaître des charges à hauteur de 13'215 mios, dont la croissance par rapport au budget 2026 s'établit à +3,7%. Toutefois, cette hausse intègre la totalité des dépenses liées à l'Ukraine (196 mios), alors que le budget 2026 n'en comprenait que la moitié (99 mios). Le projet prévoit également une augmentation de charges financées par des fonds (15 mios) et des subventions reçues de la Confédération (3 mios), sans impact sur le résultat. Corrigée de ces éléments, la croissance des charges est de +2.9%.

En excluant l'effet de la pérennisation des postes existants en lien avec la scolarisation des élèves ukrainiens, les nouveaux équivalents plein temps (ETP) du projet de budget 2027 (+193) sont inférieurs à ceux du budget précédent (+275). Cependant, en incluant cette pérennisation de postes, les nouveaux ETP à impact financier (+317) sont supérieurs à ceux du budget 2026.

Hausse des revenus

Les revenus projetés pour 2027 affichent un total de 12'859 mios. Ils s'inscrivent en hausse de 417 mios (+3.4%) par rapport au budget 2026. Le total des recettes attendues comprend, notamment, des revenus extraordinaires de 440 mios (-53 mios par rapport au budget 2026). Le projet prend par ailleurs en considération une tranche de redistribution de bénéfice de la BNS.

Au niveau des recettes d'impôts, une hausse de 311 mios est attendue l'an prochain, soit une progression de +4.3% par rapport au budget 2026. La faible hausse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+31 mios ou +0.8%) s'explique par la réduction supplémentaire de la fiscalité sur le revenu de -2% pour atteindre les -7% de diminution selon la décision du Grand Conseil. L'augmentation des recettes fiscales résulte principalement de la progression des autres impôts des personnes physiques (+6%) et des personnes morales (+19%), cela à la faveur de gains immobiliers et de perspectives favorables dans certains secteurs économiques.

Ces prévisions restent cependant soumises à de nombreuses incertitudes liées à la situation conjoncturelle et géopolitique, ainsi qu'à l'issue du scrutin sur l'initiative « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne ». En cas d'acceptation, l'impact de celle-ci diminuerait les rentrées fiscales du Canton d'un montant estimé à 272 mios. Une perspective qui n'a pas été prise en compte dans le projet de budget 2027, le scrutin se tenant le 27 septembre prochain.

Investissements et dette

Le volume des investissements nets du plan quinquennal 2027-2031 prévoit 4,2 milliards sur cinq ans (moyenne annuelle : 840 mios). En 2027, les investissements comprennent des dépenses de 1,1 milliard, un volume stable par rapport au budget 2026. Cette enveloppe se compose des investissements nets de l'État (620 mios), de prêts (71 mios) et de nouvelles garanties (375 mios). Concernant l'évolution de la dette, celle-ci devrait connaître une hausse pour atteindre 600 mios (+100 mios par rapport à 2026). Le Conseil d'État prévoit en effet de recourir à un nouvel emprunt afin d'assurer les besoins de trésorerie.

Impact de l'initiative des 12%

Dans le cas où l'initiative serait acceptée, des mesures immédiates impactant le

budget 2027 devront être prises. Celles-ci pourraient toucher de nombreuses politiques publiques (par exemple : santé, enseignement et formation, sécurité, transports publics, soutien aux communes, protection des mineurs, asile, sport...). Cette initiative réduirait par ailleurs la capacité de l'État à investir à long terme et pourrait donc provoquer le report ou l'abandon de certains projets.

Retour à l'équilibre financier d'ici 2030

Le budget 2027 de l'État s'inscrit dans l'engagement pris par le Conseil d'État de mettre en œuvre un Plan de retour à l'équilibre d'ici 2030. Cet engagement, qui se traduit déjà par l'action gouvernementale permettant de maîtriser la croissance des charges, s'étend notamment à plusieurs études et travaux en cours (implémentation de l'IA dans l'ACV, analyse des subventions, efficacité et célérité dans le traitement des dossiers). Pour le Gouvernement, l'objectif visant un retour à des finances cantonales équilibrées doit par ailleurs être accompagné d'un renforcement de la sincérité budgétaire.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 14 septembre 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État en charges des finances cantonales, [021 316 45 14](tel:0213164514)